Liberté · Égalité · Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'INTERIEUR,
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

EXAMEN PROFESSIONNEL BRIGADIER - CHEF DE POLICE UNITE DE VALEUR N° 1

ACTIVITES PHYSIQUES ET PROFESSIONNELLES

ENTRETIEN AVEC LE JURY

TOME 9

INVESTIGATIONS RENSEIGNEMENTS

EDITION : 2007

DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

AVERTISSEMENT

Ce fascicule a été conçu et réalisé par le bureau des activités physiques et professionnelles de la Direction de la Formation de la Police Nationale

Il est destiné à la préparation de l'examen professionnel pour l'accès au grade de brigadier chef de police

Vous pouvez obtenir des renseignements complémentaires sur le site intranet de la DFPN dans l'espace « forum », rubrique brigadier chef ou en vous adressant à la délégation régionale au recrutement et à la formation

A – Investigations renseignements

1. Interception d'un véhicule par des policiers en civil
2. Interpellation d'un individu par des policiers en patrouille portée
3. Dispositif de surveillance
4. Déplacements et progressions

Etre capable d'adapter des gestes et techniques professionnelles en intervention en rapport avec la nature des risques rencontrés.

Maîtriser les principes généraux de sécurité et d'action (P.G.S.A.).
S'approprier des techniques spécifiques d'interception et d'interpellation d'une ou de plusieurs personnes se trouvant à bord d'un véhicule par des policiers en civil.

INTERCEPTION D'UN VEHICULE POUR INTERPELLATION DES OCCUPANTS PAR DES POLICIERS EN CIVIL

I GENERALITES

Les techniques d'intervention spécifiques décrites ci-dessous dérogent aux règles générales communes définies dans le cadre des interpellations d'individu(s) à bord de véhicule par des policiers en tenue.

Leur codification rigoureuse résulte de l'expérience et de la pratique de terrain de services d'investigation judiciaire, de type OCRB, DCPJ…

La mise en œuvre de ces techniques exige donc la réalisation des conditions suivantes :

- Les objectifs, les méthodes et les moyens employés sont définis lors d'une réunion préparatoire (Les différents éléments relatifs à l'intervention – heure, lieu et mode opératoire – sont étudiés et appréciés en fonction du résultat à obtenir).
- Effectifs structurés et entraînés, en nombre suffisant.
- Moyens adaptés (équipements, véhicules, armement, radio…).

Pour répondre de manière adaptée aux problématiques qui peuvent se poser du fait même de l'évolution de la situation, le policier doit toujours garder à l'esprit le principe de réflexion suivant**:**

⇨ *Que se passe t-il ?*	⇨	**A**nalyse de la situation
⇨ *Quelles sont les conditions légales de l'intervention ?*	⇨	**C**adre juridique
⇨ *Comment vais-je intervenir ?*	⇨	**T**actique d'action

II PRINCIPES DE SECURITE

Jusqu'à l'instant de l'interpellation, le respect d'une discrétion maximale est de rigueur. Il est la condition de l'effet de surprise, lui-même garant de la réussite de l'intervention.
Tout élément laissant penser que le dispositif policier est repéré entraîne immédiatement la suspension de l'opération.
Cette opération de police impliquant plusieurs équipages, impose une annonce radio permanente de la progression et du positionnement des effectifs jusqu'au moment opportun de l'interpellation.
La discrétion implique ici un matériel de communication adapté à la mission.
Au moment de l'interception, la réduction des distances entre les véhicules à l'arrêt constitue un des principes essentiels de ce type d'intervention.

III L'INTERCEPTION

Préalablement à l'interception, d'une façon aussi naturelle et discrète que possible, les véhicules de police banalisés circulent et se positionnent devant et derrière le véhicule à intercepter.
Ils l'obligent ainsi à s'arrêter, profitant, dans la mesure du possible, d'un ralentissement ou d'un arrêt momentané de la circulation (feu tricolore au rouge fixe, rond point, embouteillage,…).
A l'arrêt, les véhicules de police sont positionnés de manière à empêcher toute manœuvre vers l'avant ou vers l'arrière du véhicule intercepté.
Le « top interpellation » est annoncé par les policiers occupant le véhicule placé derrière celui à intercepter (B), lorsqu'ils estiment que les conditions de distances entre les véhicules sont respectées.

IV L'INTERPELLATION

Un des policiers du véhicule B annonce le « top interpellation ».
En fonction du contexte environnemental et du choix d'intervention:

1ère option:
Les policiers du véhicule B sortent en premier et progressent très rapidement vers le véhicule intercepté. Sitôt arrivés au terme de leur progression et le(s) occupant(s) du véhicule "fixé", les policiers du véhicule A viennent immédiatement se positionner de part et d'autre, à hauteur des ailes avant droite et gauche.
Les policiers du véhicule A assurent la protection des policiers du véhicule B qui procèdent au menottage du ou des mis en cause.

2ème option:
Simultanément, les policiers des véhicules A et B sortent et progressent très rapidement vers le véhicule intercepté.
Les policiers du véhicule A assurent la protection des policiers du véhicule B qui procèdent au menottage du ou des mis en cause.

Les policiers du véhicule A, assurant le rôle de protection, progressent l'arme à la main en position contact. Ils observent les occupants et l'intérieur de l'habitacle. A l'arrivée près du véhicule, le canon de l'arme est orienté de manière a éviter tous dommages collatéraux dans le cas d'un tir de riposte.
Parallèlement, les policiers du véhicule B, assurant le rôle d'interpellateurs, progressent en direction du véhicule, arme « chaussée », (dans le langage policier on dira que l'arme est « chaussée » lorsqu'elle se trouve dans l'étui et que la main tient la crosse) ou arme sortie, tenue à une ou deux mains, l'index le long du pontet. Ce choix appartient au policier. Il est déterminé à partir des informations qu'il a recueillies (climat de l'intervention, configuration des lieux, environnement, etc.)
Leur positionnement (modulable en fonction de l'intervention) se situe à hauteur du montant intermédiaire entre les portières avant et arrière.

Les autres policiers du dispositif occupant des véhicules suiveurs, renforcent l'interpellation ou la protection environnementale.

Au cas où un renseignement nouveau hisse le degré de dangerosité de l'intervention à un seuil trop élevé, ce mode d'intervention est remplacé par une autre procédure, plus apte à en atténuer les risques.

RAPPEL : En tout état de cause, ce type d'intervention ne constitue pas la règle générale et ne s'applique que dans les circonstances particulières évoquées supra.

Etre capable d'adapter des gestes et techniques professionnelles en intervention en rapport avec la nature des risques rencontrés.

Maîtriser les principes généraux de sécurité et d'action (P.G.S.A.).
S'approprier des techniques d'interpellation et de contrôle d'un piéton par des fonctionnaires à bord d'un véhicule.

INTERPELLATION D'UN INDIVIDU A PIED PAR DES POLICIERS A BORD D'UN VEHICULE

Pour répondre de manière adaptée aux problématiques qui peuvent se poser du fait même de l'évolution de la situation, le policier doit toujours garder à l'esprit le principe de réflexion suivant**:**

⇨ *Que se passe t-il ?*	⇨	**A**nalyse de la situation
⇨ *Quelles sont les conditions légales de l'intervention ?*	⇨	**C**adre juridique
⇨ *Comment vais-je intervenir ?*	⇨	**T**actique d'action

I POLICIERS EN TENUE DANS UN VEHICULE SERIGRAPHIE

1 GENERALITES

Ce type d'intervention réclame l'application de principes fondamentaux applicables en toutes circonstances :

- Les policiers appliquent les principes généraux de sécurité et d'action.
- les effectifs engagés dans cette action abordent l'individu simultanément et ensemble, face à l'individu ou dans son dos.
- les policiers adoptent alors le placement en triangulation.

2 L'INDIVIDU SE DEPLACE DANS LE SENS INVERSE A CELUI DE LA CIRCULATION DU VEHICULE DE POLICE.

A deux policiers :

- Dans la mesure du possible, stationner le véhicule de police face à la personne à interpeller.

- Les policiers descendent du véhicule en même temps et se dirigent vers l'individu en respectant les généralités ci-dessus pour procéder à l'interpellation.

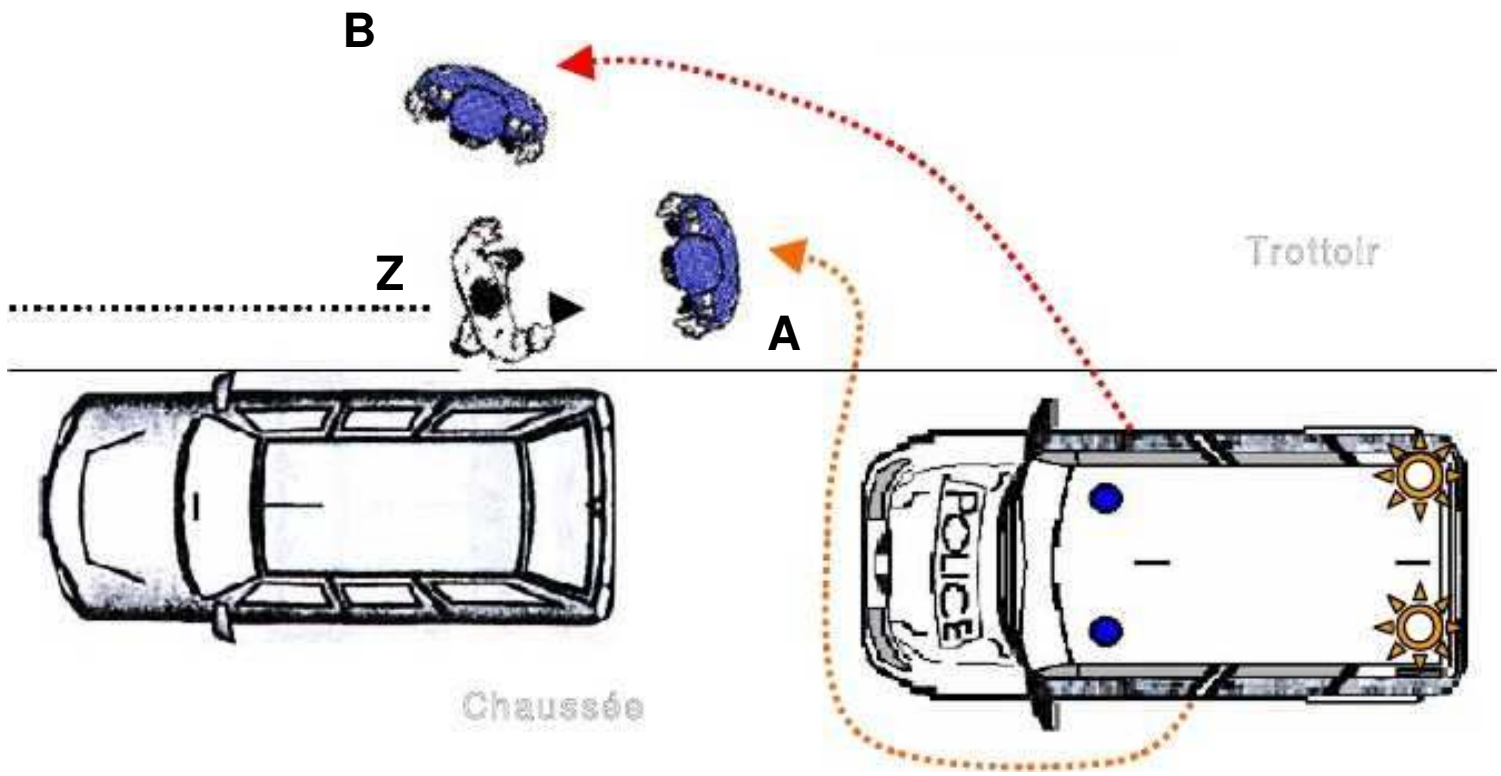

A trois policiers :

- Dans la mesure du possible, arrêter le véhicule de police face à la personne à interpeller.

deux policiers descendent du véhicule en même temps et se dirigent vers l'individu en respectant les généralités ci-dessus pour procéder à l'interpellation pendant que le conducteur reste au volant, disponible.

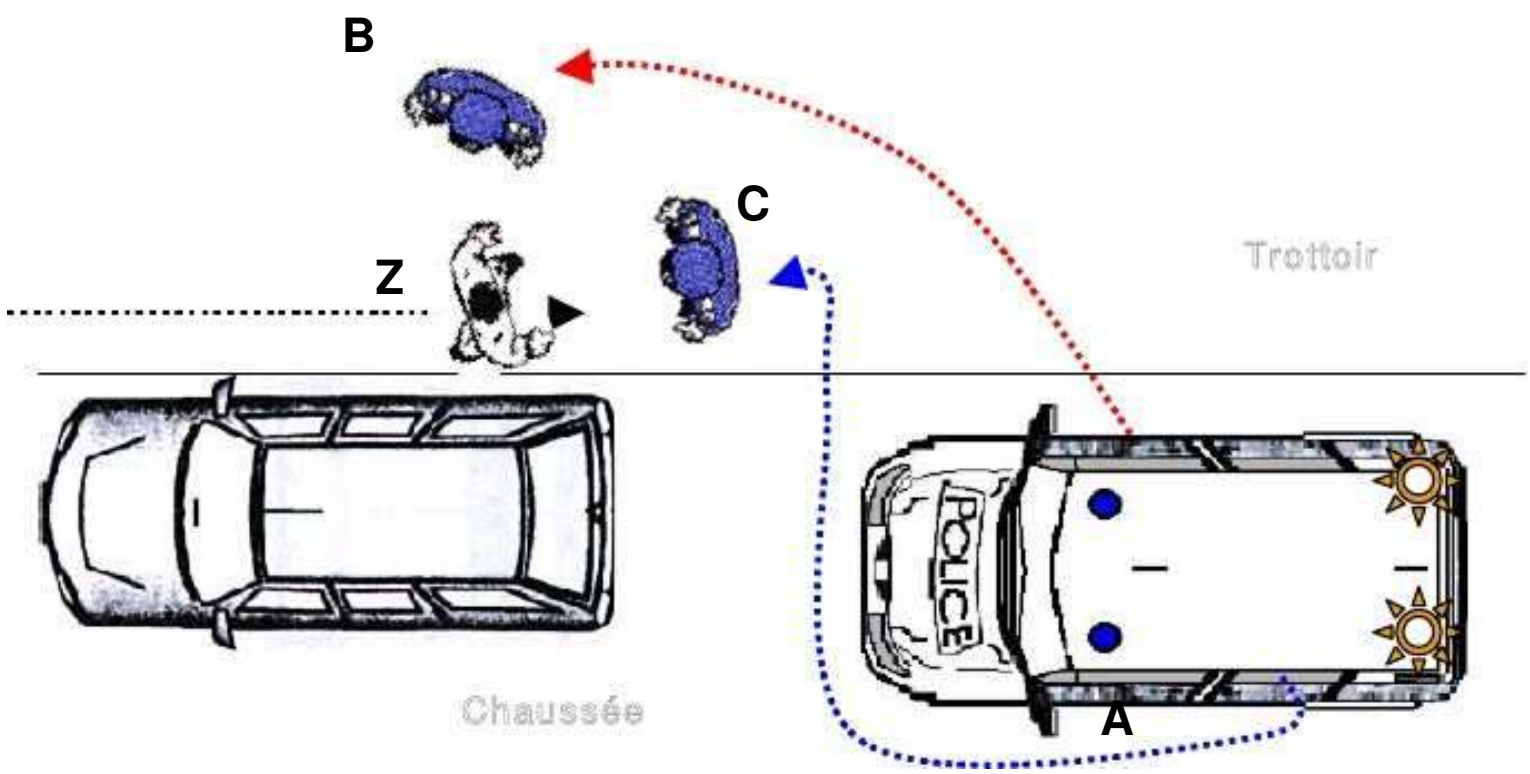

3 L'INDIVIDU MARCHE DANS LE MEME SENS DE CIRCULATION QUE CELUI DES POLICIERS

A deux policiers :

- Dans la mesure du possible, stationner le véhicule de police dans le dos de la personne à interpeller.

- Les policiers descendent du véhicule en même temps et se dirigent vers l'individu en respectant les généralités ci-dessus pour procéder à l'interpellation.

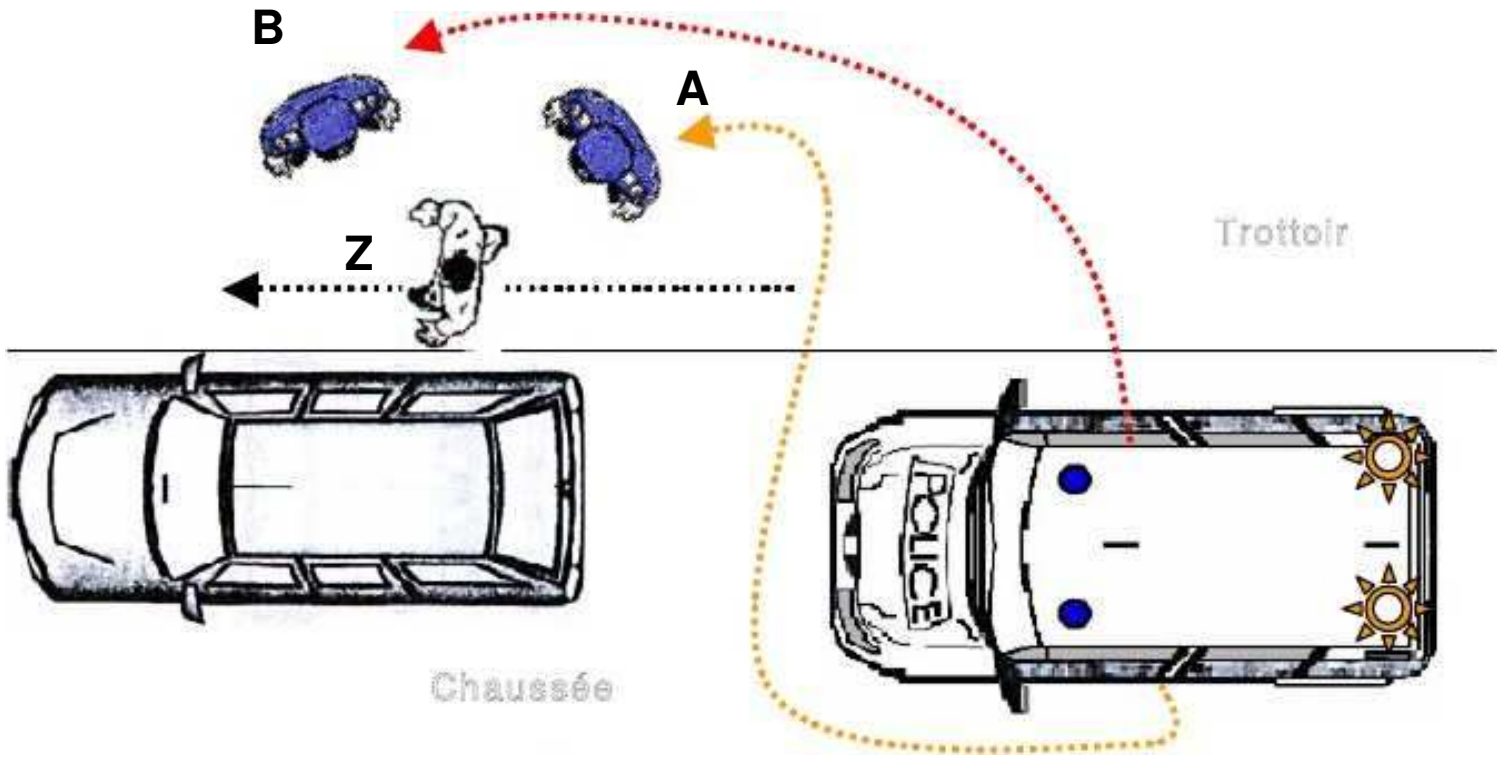

A trois policiers :

- Dans la mesure du possible, arrêter le véhicule de police dans le dos de la personne à interpeller.

- deux policiers descendent du véhicule en même temps et se dirigent vers l'individu en respectant les généralités ci-dessus pour procéder à l'interpellation pendant que le conducteur reste au volant, disponible.

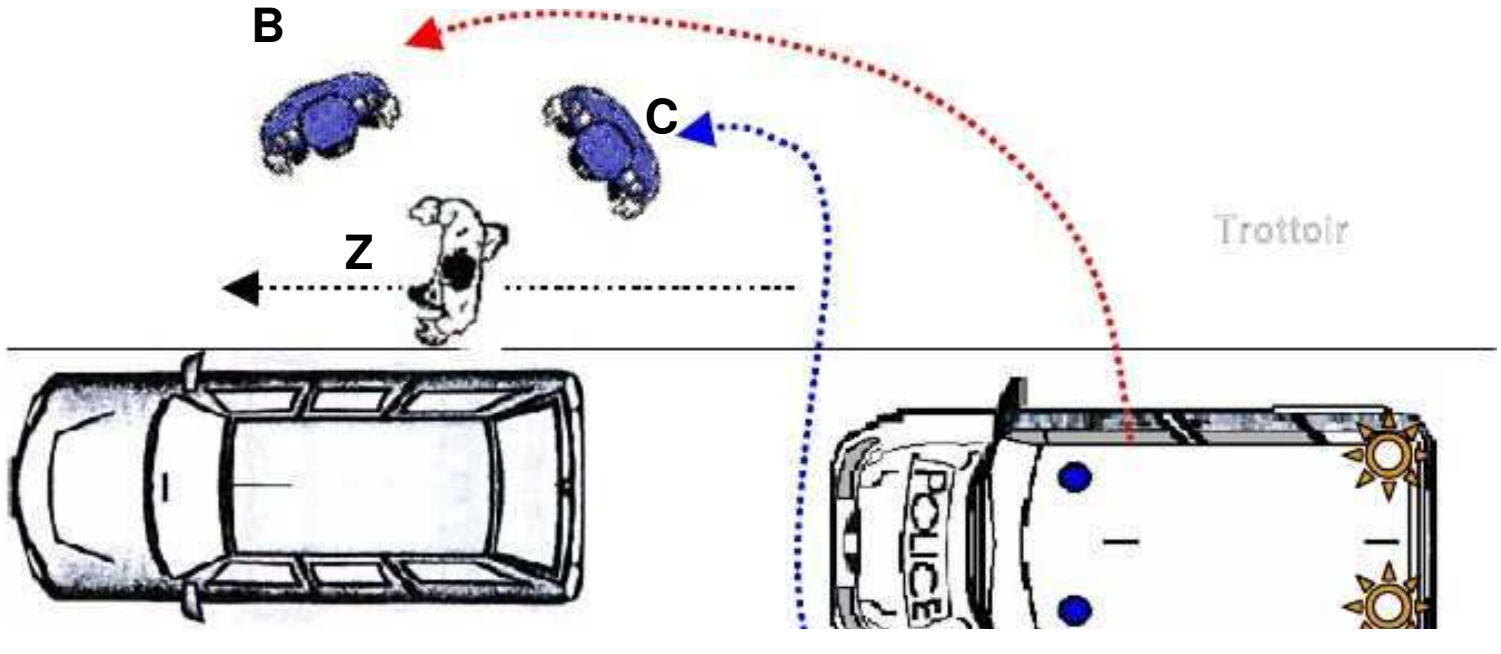

LES POLICIERS CHOISISSENT LE MOMENT ET LE LIEU ADAPTE A L'INTERPELLATION

Etre capable d'adapter des gestes et techniques professionnelles en intervention en rapport avec la nature des risques rencontrés.

Maîtriser les principes généraux de sécurité et d'action (P.G.S.A.).
S'approprier des techniques de surveillance et de filature d'individus susceptibles d'être interpellés.

SURVEILLANCE ET FILATURE D'UN INDIVIDU

I – DEFINITIONS

1 Surveillance

On entend par surveillance l'action d'observer secrètement et attentivement d'un point fixe les faits et gestes d'un ou plusieurs individus, dans le but d'enrichir les investigations en cours, puis de les relater avec précision dans un procès verbal.

2 Filature

On entend par filature, l'action de suivre et d'observer secrètement et attentivement les déplacements, faits et gestes d'un ou de plusieurs individus, dans le but d'enrichir les investigations en cours, pour pouvoir les relater avec précision dans un procès verbal.

II – DONNEES GENERALES

Ces missions d'investigation peuvent être opérées par des policiers exerçant en civil ou en tenue, sur initiative ou sur instruction. Ces surveillances doivent être portées à la connaissance des hiérarchies des policiers impliqués.
Des qualités physiques, intellectuelles et morales sont souhaitées pour une plus grande efficacité de ces missions :

Qualités physiques :

Au plan de la morphologie, le policier est une personne qui passe inaperçu (taille moyenne, corpulence moyenne, pas de signe particulier…).

Sur un plan vestimentaire il ne doit pas laisser de trace dans le souvenir des individus surveillés. Pour cela, il ne doit pas attirer exagérément l'attention par une apparence hors du commun. L'utilisation d'accessoires vestimentaires peut aider à modifier l'image de la silhouette du policier (casquette, veste, parapluie, lunettes,…)

Le dynamisme et l'endurance sont indispensables pour rester apte à l'observation et à la prise de décision au terme de longues heures de surveillance, parfois éprouvantes. Il est impératif d'avoir de bonnes capacités auditives et visuelles pour optimiser l'observation. Le calme et la maîtrise de soi sont aussi nécessaires.

Qualités intellectuelles :

Au premier rang de ces ressources figure la mémoire. Dans la vie quotidienne, il est difficile de faire le tri des informations qui assaillent l'esprit. C'est dire la difficulté de celui qui va être constamment à l'affût d'indices pertinents utiles à l'enquête. Il est conseillé de noter par écrit les faits les plus importants et ne pas s'en remettre à sa seule mémoire.

Le sens de l'orientation permet au policier d'évoluer facilement dans toute sorte d'environnement, de se situer à tout moment pour renseigner la procédure.

Durant cette mission, le policier doit faire preuve d'aptitude à jouer la comédie et s'adapter en permanence à son environnement. « L'improvisation » adaptée du policier à certaines situations permet le recueil d'informations importantes pour l'enquête.

Qualités morales :

Le policier peut assurer cette mission de surveillance de façon isolée. Travaillant au sein d'un groupe d'enquête, chacun doit apporter une contribution sans arrière pensée, non mesurée. La franchise du groupe est fondamentale. Il est parfois tentant de magnifier son action et de jeter sur une affaire un éclairage personnel, qui aurait pour conséquence de fausser le raisonnement des personnes amenées à intervenir par la suite. Cela peut même compromettre gravement la sécurité des policiers intervenants.

III – LES PRINCIPES GENERAUX DE LA FILATURE

Plusieurs principes s'appliquent aux filatures, néanmoins le policier doit savoir les adapter au moment opportun. La filature est une mission qui doit être préparée avec soin. Elle exige toutefois du policier beaucoup de facultés d'adaptation.

Analyse et préparation de la filature

D'une façon générale, c'est la recherche d'éléments et indices utiles à l'enquête qui définit les objectifs de cette surveillance.
Une reconnaissance ou surveillance préalables des lieux peut être nécessaire afin d'optimiser la mission de filature.

La tactique d'action mise en place par les policiers répond aux questions suivantes :

-QUI est suivi ?
Renseignements obtenus sur le ou les individus à suivre
Signalement
Identité
Antécédents judiciaires
Déterminer la qualité de témoin, d'auteur, de co-auteur ou de complice

-QUI suit ?
Organisation et définition des rôles de chaque policier.
Il faut attribuer à chaque policier ou équipe de policiers, un ordre chronologique d'intervenant, qui peut bien sûr être remis en cause à tout moment par l'évolution

-OU ?
Lieu du début de la filature
Limite géographique de la filature
Lieu de fin de filature

-QUAND ?
Heure de mise en place de la surveillance
Estimation de l'heure de fin de la surveillance en cas d'absence d'éléments utiles à l'enquête.
Estimation de l'heure de relève du ou des policiers effectuant la mission de surveillance.

-COMMENT ?
Moyens de locomotion
Moyens de communication
Effectif engagé
Moyen de recueil des renseignements (vidéo, photo, micro…)

-POURQUOI ?
Infractions ou éléments recherchés (recherche du lieu de domicile, véhicule utilisé, fréquentations…)

En tout état de cause, le ou les policiers ne doivent pas avoir d'à priori sur les capacités techniques ou physiques du ou des individus suivis.

Mise en place des effectifs :

La mise en place d'une mission de filature nécessite parfois un regroupement d'effectifs. Quand il est absolument indispensable, il s'effectue avec une grande prudence : Il est préférable d'arriver sur les lieux :

- d'une façon échelonnée
- chaque équipe isolément

Les relèves respectent ce même esprit :

- d'une façon échelonnée
- chaque équipe isolément

Les positions seront naturellement tenues dans le souci de ne pas être remarquées. Dans les cas de surveillance statique longue, les emplacements des équipes doivent varier. Ci cela n'est pas possible, il faut envisager le recours à un poste d'observation.

Utilisation de la radio :

Pour préserver la discrétion en émission ou en réception, vis-à-vis du ou des individus suivis, mais aussi du public environnant, les policiers doivent faire preuve d'imagination et de prudence dans les méthodes de camouflage des moyens de communication (système vox, écouteurs discrets, kit piéton,…)

Même un enfant serait intrigué par un passant en grande conversation avec un sac plastique…

Les interférences radioélectriques trahissent la présence d'un moyen de

LA FILATURE A PIED :

Principes généraux :

Un des policiers marche en tête du dispositif, derrière l'objectif. Il est fréquemment relayé par un autre membre de l'équipe. Trois ou quatre fonctionnaires composent cette équipe dans la plupart des cas.

Pour une simplification dans la coordination de la filature, chaque policier du dispositif peut, par exemple, être « baptisé » par un numéro préalablement attribué dans la préparation de la mission.

L'homme de tête cherche à conserver une distance par rapport à la personne surveillée.

L'environnement est un des facteurs qui détermine la distance adéquate. Elle ne doit pas être trop courte pour que le policier ne soit pas repéré, ni trop importante pour qu'il ne perde pas « l'objectif ».

La distance visée précédemment varie en fonction de l'environnement urbain, la densité du public et le degré de méfiance du sujet. Ces paramètres orientent les déplacements et les initiatives prises par les équipiers chargés des relais.

Une communication est nécessaire entre les membres de l'équipe afin de faire circuler les informations au sein du groupe. Cette communication, verbale, gestuelle, radiophonique reste la plus discrète possible.

Tous doivent s'efforcer de conserver l'objectif en vue : c'est principalement le rôle des deux premiers policiers du dispositif, le « leader » pouvant être décroché.

Si l'individu surveillé fait demi-tour, il ne faut surtout pas que le policier le plus proche de la personne surveillée :

- fasse demi-tour
- s'immobilise
- croise son regard

Il doit au contraire :

- continuer naturellement son chemin
- aviser l'équipe et le policier à qui revient le relais
- se repositionner judicieusement à la fin du dispositif
- accepter de se sortir du dispositif de surveillance s'il pense avoir été repéré.

Différents cas de figure peuvent se présenter :

- Les deux trottoirs d'une rue peuvent être utilisés. Il est en effet possible de suivre un individu qui se trouve sur le trottoir opposé. Cette méthode implique que la voie ne soit pas trop large, que la densité de la circulation des véhicules et des piétons soit modérée.

- Si l'individu surveillé traverse la chaussée, le policier traverse à son tour, une fois que l'individu aura repris sa progression dans la même direction.

- Si l'individu surveillé traverse la chaussée et revient sur ses pas, le policier ne traverse pas la chaussée à son tour. Il continue naturellement son chemin sans changer de direction. Il avise l'équipe et le policier à qui

- Dans le cas où la personne surveillée entre dans un établissement de grande taille recevant du public, les méthodes visées précédemment sont utilisées. La filature se poursuit donc à l'intérieur de l'établissement.

- Dans un établissement de moyenne ou de petite importance :

    - une surveillance extérieure discrète du lieu d'accès peut être mise en place jusqu'à la sortie de la personne surveillée. Il convient de surveiller dans ce cas, les éventuelles autres issues de l'établissement.

    - l'autre possibilité est de prévoir l'entrée d'un policier dans les lieux, lequel se mêle au public.

- Dans le cas où la personne surveillée entre dans un immeuble, un dispositif de surveillance est mis en place autour de celui-ci. Un policier chargé de localiser la destination de la personne dans l'immeuble entre dans le hall après un temps variable. Ce temps est adapté à la configuration des lieux, permettant ainsi au policier de ne pas être repéré lors de son entrée dans l'immeuble.
  Il observe tous les indices utiles à la découverte des informations pouvant être recherchées (affichage de l'étage sur l'ascenseur, lumière palière allumée, boite aux lettres ouverte par la personne surveillée, bruit de porte qui se referme sur un palier, dialogue sur un palier…)

Si l'objectif est perdu, les policiers communiquent entre eux avant d'entreprendre une action. L'un d'eux l'a peut être encore en vue. Sinon des recherches méthodiques s'imposent, la personne qui était surveillée se trouve probablement près du dispositif. L'affolement dans les recherches est absolument à éviter. D'une façon générale, penser aux solutions simples et logiques.

<u>Supports automobiles</u> :

Des moyens automobiles doivent être engagés dans la filature :
-Transport des policiers sur les lieux de départ de la surveillance
-Transport rapide d'un policier à repositionner dans le dispositif en tant que piéton
-Pour faire face à un changement de mode de locomotion de l'objectif.
-Le véhicule peut également être choisi comme relais de surveillance dans un dispositif piéton
-Il constitue également un support logistique (transport de matériel radio, vidéo,…)

<u>FILATURE DANS LE METRO :</u>

Le policier amené à effectuer une surveillance mobile dans l'enceinte du réseau ferré des transports urbains, doit respecter certaines règles spécifiques à ces lieux. Il évite ainsi les pièges liés à la configuration des lieux et au comportement d'une personne qui suspecte une surveillance.

Principes généraux :

Il faut raccourcir la distance entre les policiers et l'individu suivi, en surface, avant que la personne surveillée ne descende dans une bouche de métro.

Quand la direction de la rame est déterminée, il est parfois utile qu'un piéton double l'objectif et le précède sur le quai, permettant ainsi de ne pas perdre l'individu lors d'une montée précipitée dans un wagon en instance de départ.

Lorsque la personne surveillée arrive sur le quai, il faut envisager qu'elle peut ne pas prendre une rame ou emprunter un couloir de correspondance.

Pendant les heures creuses, le policier de tête monte dans la même voiture que l'objectif, le laisse s'installer et se place dans son dos. Le reste de l'équipe se partage dans les voitures contiguës. Quand le voyage se prolonge, il est nécessaire de relayer le policier de tête.

Pendant les heures d'affluence, il est préférable que l'ensemble du dispositif prenne place dans la même voiture que la personne suivie. Les policiers se positionnent près des portes, et plus particulièrement celles par laquelle la personne doit logiquement sortir.

Observez à chaque entrée de la rame en station, la position des sorties : vous y gagnerez en naturel et éviterez ainsi de suivre une personne distraite au bout d'un quai en cul de sac.

Dans les wagons, les jeux de miroirs qu'offrent les vitres permettent de très bonnes observations.

La sortie vers la surface est un moment critique, il faut à nouveau resserrer le dispositif pour ne pas perdre l'objectif.

Dans les escaliers mécaniques, il a été remarqué que la personne surveillée avait tendance à ne pas dévisager les personnes qui le suivaient immédiatement. Elle observe plutôt en contrebas. On pourra donc se tenir prés de l'objectif dans ces moments-là et ne laisser s'interposer que deux ou trois personnes. L'erreur est d'hésiter longtemps avant de s'engager ou de stationner au pied de l'escalator.

Signes laissant penser que l'individu est méfiant :

1) L'individu descend sur un quai désert, s'installe sur un banc et laisse passer plusieurs rames ; il « filtre » tous les arrivants au débouché des couloirs.

- Dans la mesure du possible, les policiers restent dissimulés dans les escaliers ou les couloirs. Si un piéton est envoyé au contact, il doit prendre le premier train qui arrive, même si la personne surveillée reste sur le quai.
- Il descend à la station suivante pour pouvoir réintégrer le dispositif plus tard.

2) Dans le cas ou l'individu descend ou monte précipitamment d'une rame au moment de la fermeture des portes, ***le policier n'agit pas de la même façon***. Il est conseillé de le laisser partir.

- Quand le sujet est descendu brutalement d'un wagon il peut être tenté de prendre le convoi suivant. Vous pourriez donc le retrouver plus loin sur la ligne. S'il opte pour sortir de la station où il vous a faussé compagnie, les équipes motorisées peuvent avoir la chance de le retrouver en surface.
- Quand il est monté précipitamment dans la rame au moment du départ et qu'il n'y a pas de correspondance avant plusieurs stations, vous pouvez essayer de le récupérer plus en avant sur la ligne en vous faisant déposer par un véhicule.

En autobus :

Quand un objectif emprunte un autobus, un piéton du dispositif de la filature doit monter avec lui et s'installer, quand cela est possible, dans son dos. Si le voyage se prolonge, des relais peuvent être utiles. Les équipes motorisées devront s'assurer de la position de l'individu suivi dans le bus.

Ce moyen de transport, très haut sur ses roues, peut constituer un excellent poste d'observation pour la personne surveillée, surtout si cette dernière reste debout. Assis dans le sens contraire à la marche, il est bien placé pour repérer une filature. Il faudra donc agir en tenant compte de ces facteurs.

Le reste du dispositif peut suivre l'autobus en voiture pour permettre les relais éventuels et anticiper tout changement de direction de l'individu suivi.

En train :

Dans les grandes gares, le passage de relais s'effectue par convention à l'extrémité du train, à hauteur de la motrice, par un signe de reconnaissance.

Dans les autres gares, l'emplacement du relais est proposé par l'équipe d'accueil.

Le policier suit l'individu jusqu'à sa montée dans le train. Il attend le départ du train et communique rapidement avec précision au service susceptible d'assurer la réception de l'individu :

- L'heure de départ effectif du train.
- Les numéros de voiture pris au départ.
- Un signalement descriptif détaillé de la personne.

FILATURE EN VOITURE, A MOTO :

Principes généraux :

Les véhicules doivent passer inaperçus. A défaut de disposer de statistiques précises sur la répartition en fonction de la marque, du type et de la couleur, on choisit parmi les

Aucun signe particulier ne doit apparaître à l'intérieur comme à l'extérieur des véhicules. Antenne courte, plaque d'immatriculation vissée, radio portable, appareil photo ou gyrophare visibles de l'extérieur sont des éléments permettant d'identifier un véhicule de police.

Un dispositif de filature comprenant plusieurs véhicules permet de faire face à la plupart des situations. Engager trop de moyens peut être nuisible en raison des difficultés de coordination.

Les déplacements les plus discrets se font par un policier seul à bord d'un véhicule. D'autres solutions peuvent toutefois être envisagées :

- un équipage composé d'un homme et d'une femme
- un équipage composé de deux femmes
- un équipage composé de deux hommes dont un est dissimulé sur la banquette arrière.

Les motos ou les autres deux roues peuvent être utilisés comme moyens complémentaires. Leur terrain de prédilection étant la ville et ses encombrements, c'est là qu'ils doivent être particulièrement utilisés, pour raccrocher une filature perdue. Sur des grandes distances, l'inconvénient majeur est le manque d'autonomie en carburant.

Dans certaines circonstances, une moto se fait remarquer quand la circulation est fluide et qu'elle doit rester derrière l'objectif :

- en plein jour, à cause de l'obligation qui est faite à ces véhicules de rouler en feux de croisement allumés
- la nuit, à cause d'un phare unique.

Déplacements :

C'est le véhicule de tête qui signale le moment où il est prêt à être relayé par un des autres véhicules du dispositif, placés en retrait. Les déplacements et les arrêts momentanés se font de manière naturelle. C'est ainsi que l'on veillera à ne pas calquer exactement son allure sur le véhicule suivi, en maintenant un écart trop parfaitement constant avec lui.

Selon la densité de la circulation et la nature des voies empruntées, laisser s'intercaler un ou plusieurs véhicules entre le premier véhicule de police et celui surveillé. Si cela n'est pas possible tenter de se soustraire du champ visuel offert par les rétroviseurs.

Quand la chaussée comporte plusieurs voies, occuper le terrain en répartissant les voitures sur toutes les voies de circulation plutôt que de circuler en file indienne. Cette méthode nous prémunit contre les risques d'enfermement lorsque la circulation est dense.

A l'occasion d'un changement soudain de direction, le véhicule de tête ne suit pas la cible, signale ce changement de direction et passe le relais à un autre véhicule du dispositif.

Dans la mesure du possible il faut resserrer pour éviter de franchir les feux tricolores en même temps que l'objectif.

<u>Sur autoroute</u> :

- on augmente la distance avec le véhicule suivi, tout en faisant des relais fréquents.
- à l'approche des embranchements de sortie ou des aires de repos, il faut resserrer la filature, circuler sur la voie de droite et s'attendre au changement de direction jusqu'au dernier moment. Dans tous les cas si un changement de direction est réalisé par le véhicule de police, il ne doit pas être signalé par les indicateurs de changement de direction.
- de nuit, le risque de confusion avec les véhicules, est très grand. Il faut donc ne pas quitter de vue les feux arrière du véhicule suivi. Une particularité sur le véhicule suivi aide les policiers dans leur discernement. (éclairage arrière défectueux, feu de brouillard…)
- si une filature à pied doit être mise en place (station service, aire de repos…), les piétons les mieux placés entrent immédiatement en action, déposés par les chauffeurs qui devront effectuer cette manœuvre avec le plus de naturel possible.

<u>Signes laissant penser que l'individu est méfiant</u> :

- change d'allure de façon injustifiée.
- s'arrête et repart aussitôt
- s'arrête au feu vert
- franchit le feu rouge
- s'arrête, après avoir tourné au coin d'une rue, et attend
- effectue des demi-tours (attention aux ronds points)
- change trop fréquemment de file
- se retourne ou regarde constamment dans son rétroviseur
- réalise un circuit insolite
- tourne sans indiquer son changement de direction
- tourne dans le sens opposé à celui indiqué.
- véhicule qui s'engage dans un parking souterrain ou peu fréquenté

<u>Règles de prudence</u> :

Certains lieux sont très défavorables aux policiers. Ces derniers doivent enquêter avec prudence.

En général, éviter de s'adresser au personnel employé dans des endroits fréquentés habituellement par l'individu surveillé, comme par exemple :

- aux concierges, qui peuvent rapporter la surveillance à des tiers, ce qui peut être nuisible à l'enquête.
- aux commerçants du quartier, qui, par amitié ou par intérêt, seront tentés de faire des confidences à leurs clients.
- à la réception de l'hôtel où l'individu semble connu.
- aux employés des guichets de sa banque.

Attention : l'individu suivi peut avoir un complice qui assure une couverture arrière (contre filature)

IV – LA SURVEILLANCE

Ainsi définie, la filature est une surveillance mobile, dynamique.

Lorsque les policiers sont conduits à surveiller une personne ou un objectif depuis un point fixe, on parlera plus précisément de surveillance (en langage policier : « planque »).

Une surveillance « statique » peut durer dans le temps.

Dans un souci de discrétion, les policiers utilisent un poste d'observation variable en fonction des éléments recherchés, du lieu où se déroule la surveillance, de l'importance de la mission, des moyens logistiques à leur disposition.

Ils utilisent entre autres, des véhicules, des habitations ou locaux commerciaux, le mobilier ou les constructions urbaines, les chantiers, la végétation, etc…

L'objectif pour le policier est de voir sans être vu.

Principes généraux

La recherche de discrétion conduit les policiers à prendre certaines précautions :

Dans un véhicule, le policier veille entre autre à :

- neutraliser la lumière du plafonnier,
- stationner réglementairement le véhicule de police et tenter de se fondre dans l'environnement
- aérer l'habitacle afin d'éviter l'apparition de buée sur les vitres
- neutraliser le signal sonore d'ouverture des portières lorsque la clef se trouve sur le contact
- couper le contact pour éviter l'éclairage du tableau de bord, des feux de stop en cas d'appui sur la pédale de frein
- ne pas claquer les portières
- adapter le volume de la radio
- mettre les téléphones cellulaires sur la position « vibreur » et couper les diodes lumineuses
- éviter les mouvements intempestifs dans l'habitacle
- ne laisser apparaître aucun signe particulier à l'intérieur comme à l'extérieur des véhicules. Antenne courte, plaque d'immatriculation vissée, toit rayé par le gyrophare, radio portable, appareil photo ou gyrophare visibles de l'extérieur sont, entre autres, des éléments permettant d'identifier un véhicule de police.
- stationner si possible un autre véhicule vide en prévision de la relève.
- ne pas fumer
- prendre garde aux reflets sur les objectifs des matériels utilisés (caméscope, appareil photo, lunettes d'observation

Dans un appartement ou un local

- avoir l'autorisation d'utiliser les lieux
- ne se trouvant pas dans des locaux de police, il faut assurer la sécurité de l'armement et du matériel de l'équipe
- se placer en retrait par rapport à la fenêtre derrière laquelle on observe
- derrière l'observateur, le fond est de préférence sombre, la silhouette du policier ne tranche pas avec le fond
- prendre garde aux reflets sur les objectifs des matériels utilisés (caméscope,

Dans les autres lieux, l'adaptation à l'environnement, le bon sens policier et l'aménagement du poste d'observation, alliés aux règles précitées, autorisent le bon déroulement de la mission

Plus généralement, et parlant de camouflage du poste d'observation, le policier veillera à respecter les points suivants :

BRUITS
REFLETS
OMBRES
MOUVEMENTS
COULEURS
SILHOUETTES

Etre capable d'adapter des gestes et techniques professionnels en intervention.
Maîtriser les principes généraux de sécurité et d'action (P.G.S.A.).
Etre capable d'appliquer les principes de sécurité lors des déplacements et des progressions.

LES DEPLACEMENTS et LES PROGRESSIONS

1 - DEPLACEMENT

Patrouille pédestre, accompagnement d'un tiers, missions générales de surveillance …

- Respect des principes généraux de sécurité et d'action
- Aucune information ne laisse penser à un danger, pour les policiers ou les tiers

NOTION DE DANGER REEL OU PRESUME

2 - PROGRESSION

- Déplacement tactique qui permet d'identifier et localiser un danger réel ou présumé

- Respect des principes généraux de sécurité et d'action
- Elaboration d'une tactique commune

I - LES DEPLACEMENTS

DEFINITION : mouvement d'une équipe de policiers qui passe d'un endroit à un autre, sans qu'aucune information ne laisse penser à un danger, pour les policiers ou les tiers. Les déplacements s'effectuent dans le respect des principes généraux de sécurité et d'action.

Au cours d'un déplacement (patrouille pédestre), les policiers doivent respecter les principes suivants :

- éviter de se déplacer l'un derrière l'autre afin de ne pas réduire le secteur d'observation du ou des suivants ;
- se répartir les secteurs d'observation dans le but d'optimiser la vision panoramique ;
- maintenir en permanence les principes généraux de la liaison (voir fiche « les rôles ») ;
- adapter ces principes à la configuration des lieux ;
- réactiver régulièrement l'état de vigilance afin de ne pas se laisser aller à la routine.

II - LES PROGRESSIONS

DEFINITION : déplacement tactique élaboré après analyse pour permettre d'identifier et de localiser un danger réel ou présumé que représente un individu ou un animal, en privilégiant la sécurité.

L'objectif d'une progression ne se limite pas à l'interpellation d'un ou de plusieurs individus mais s'étend également à l'exploration d'un lieu quelconque pour s'assurer que les policiers intervenants ne s'exposent pas à une agression physique.

Les policiers ont toujours la possibilité de faire appel à des renforts pour mener à bien l'intervention et augmenter leur sécurité. Un lieu de regroupement est alors défini pour permettre aux effectifs d'élaborer une nouvelle tactique d'intervention.

1 - PRINCIPES GENERAUX DE PROGRESSION :

- généralement une progression se fait le plus discrètement possible,
- compte tenu du port du gilet pare balles à port discret, il est préconisé de progresser de face (ceinture scapulaire et pelvienne étant alignées), en milieu découvert.

- dès qu'un danger est reconnu, le port du gilet pare-balles à port apparent est recommandé afin de réduire les risques d'atteinte à l'intégrité physique,

- lors d'une progression les policiers privilégient une utilisation rationnelle de l'environnement et de la configuration des lieux (exemple : passage sous une fenêtre pour ne pas être vu et rester protégé),

- la rapidité de l'exploration ne doit pas l'emporter sur la sécurité,

- progresser d'un espace à un autre en ayant une visibilité suffisante pour pouvoir sécuriser la zone à explorer (veiller à ne pas laisser une zone non explorée derrière soi sans surveillance),

- elle peut s'effectuer arme « chaussée » (dans le langage policier on dira que l'arme est « chaussée » lorsqu'elle se trouve dans l'étui et que la main tient la crosse) ou arme sortie, tenue à une ou deux mains, l'index le long du pontet. Ce choix appartient au policier. Il est déterminé à partir des informations qu'il a recueillies (climat de l'intervention, configuration des lieux, environnement, etc.),

Rappel : toute sortie d'arme
doit se faire
dans le strict respect
des règles générales de sécurité.

- dès qu'un individu est découvert, procéder à son interpellation en veillant à :

    - assurer leur protection, ainsi que celle de l'individu,
    - respecter le principe du P.L.I.,
    - annoncer sa qualité de policier,
    - éviter d'aller au contact de l'individu avant d'avoir figé la situation par des injonctions

- dans le cas particulier d'un <u>individu qui n'obtempère pas</u> aux injonctions, les policiers réagissent :

    - en privilégiant leur protection, par un repli si nécessaire,
    - en surveillant les issues de fuite possibles, sans s'exposer,
    - en rendant compte de la situation par radio au C.I.C. (préserver la discrétion de la communication),
    - en récoltant le maximum d'informations sur la situation. Ces renseignements peuvent être transmis aux services spécialisés

- dans le cas particulier de la présence d'un tiers au sein du dispositif, veiller à prendre en compte toutes les dispositions nécessaires à la sécurité de toutes les personnes présentes et à accomplir toutes les investigations utiles,

- dans le cas particulier d'une blessure ou d'une défaillance quelconque d'un policier, la progression est interrompue. Le policier blessé ou défaillant est évacué vers une zone de sécurité où l'aide et les premiers soins lui sont prodigués. Dans une telle situation la préservation de l'intégrité physique et psychologique des policiers devient la priorité de l'intervention.

Une progression demande la mise en œuvre des principes de base suivants :

PROTEGER

↓

ANALYSER

↓

COMMUNIQUER

2 - PROTEGER :

Lors d'une intervention, protéger est avant tout savoir utiliser à l'avantage de toutes les personnes en présence les caractéristiques ou les éléments du mobilier urbain se trouvant dans la zone d'action. Au cours d'une progression, les policiers avancent de zone de protection en zone de protection de manière à limiter autant que possible le temps d'exposition.

Avant d'entamer une progression, il convient de toujours repérer l'emplacement qui permettra, en cas de besoin, de se dissimuler.

Les moyens de se dissimuler : il s'agit d'utiliser des matériaux de résistances diverses employés uniquement aux fins de se soustraire à la vue d'un ou de plusieurs individus (palissade en bois, poubelle, portière de voiture, haies etc.).

2-1 ANALYSER : c'est pour le policier recueillir et relier des informations que lui procurent la vue et l'observation de ce qu'il voit, l'ouie et l'odorat. Ces informations lui permettent alors de prendre des décisions et d'orienter son action.

2-2 VOIR : c'est percevoir par les yeux, être témoin, spectateur de quelque chose. C'est aussi assister à …, examiner, regarder avec attention, constater, remarquer. Cette définition implique la notion de champ de vision, essentielle pour tout policier en termes de sécurité et d'efficacité.

UN CONTROLE INDIVIDUEL DU CHAMPS DE VISION : dès que l'attention du policier est focalisée sur une personne ou un objet suite à une concentration intense ou à l'effet d'un stress, son champ de vision qui à l'état normal est de 120° se trouve réduit. Pour minimiser ce phénomène «d'effet tunnel », le policier doit chercher à balayer du regard la zone d'observation pour retrouver le plus rapidement possible son champ de vision initial (principe du scanner).

2-3 OBSERVER : c'est considérer avec attention, étudier en détail, épier. Pour le policier cela consiste par exemple à observer les allées et venues de quelqu'un.

UN ELARGISSEMENT DE LA ZONE D'OBSERVATION INDIVIDUELLE : pour obtenir un champ de vision supérieur à 12O°, le policier effectue des rotations de la tête, horizontalement et/ou verticalement.

L'action individuelle du policier se situant dans le cadre de l'action d'une équipe, cette notion d'observation y prend une dimension élargie.

UN PASSAGE D'UNE OBSERVATION INDIVIDUELLE A UNE OBSERVATION COLLECTIVE :

- l'utilisation de la complémentarité des champs de vision des policiers engagés dans l'action permet d'élargir les secteurs d'observation tout en conservant le ou les collègues à vue.

- par concertation et en fonction de son placement chaque policier se voit attribuer une zone de responsabilité. Durant la progression de chacun, l'utilisation des abris est essentielle.

- **RAPPEL :** la distinction entre abris de protection et abris de dissimulation est essentielle.

2-4 ECOUTER : la capacité d'écoute constitue un des facteurs déterminants de la prévention des risques et de la protection des policiers pour assurer un bon déroulement de l'intervention.

C'est être attentif à tout bruit lors de la progression afin de localiser des types ou des zones de dangers (bruits de moteur, de radio, de téléphone, de pas ou de course, de respiration, claquements de portes, chuchotements, éclats de voix…). Le recueil de ces informations devient primordial lors d'une intervention de nuit (le moindre bruit étant alors amplifié en raison de la diminution des bruits parasites) ou dans des zones peu ou pas éclairées, l'ouie venant relayer la déficience visuelle.

Ecouter permet aussi de percevoir les réactions de ses collègues. Penser également à effectuer une progression la plus silencieuse possible pour éviter de fournir à l'individu

2-5 SENTIR : c'est être sensible aux odeurs susceptibles de signaler un danger imminent ou de fournir des renseignements sur la situation rencontrée. L'odorat permet une mise en alerte par rapport à certains types de dangers (produits inflammables, émanation de gaz, odeur de brûlé…) ou d'informations (odeurs de tabac, de produits stupéfiants…). L'odorat vient également relayer la déficience visuelle.

2-6 COMMUNIQUER : quand la progression nécessite la discrétion, la communication passe par un code gestuel simple, connu de tous, efficace et discret. Voir fiche « Notions pratiques de communication ».

3 - PARTICULARITES A PRENDRE EN COMPTE LORS DE PROGRESSIONS EN ZONE OBSCURE :

Même de jour, il arrive au policier de se trouver confronté à une progression s'effectuant dans une zone peu ou mal éclairée, voire dans l'obscurité totale. Le travail de nuit est traité dans la fiche technique « Interventions de nuit ».

- profiter de l'avantage offert par la lumière du jour en progressant si possible dos au soleil. Savoir exploiter dans des zones obscures (parking, sous-sol, caves, couloirs…), les sources lumineuses à son avantage (éclairages urbains, phares de véhicules, lampes électriques, projecteurs, minuteries…). Dans ces zones il importe de se donner un court laps de temps pour permettre aux yeux de s'accommoder à l'obscurité ou aux variations de luminosité.

- chercher à se placer hors du faisceau lumineux des éclairages publics afin d'être moins visible, tout en maintenant le ou les individus à l'intérieur du halo pour mieux les voir. N'entrer dans un faisceau lumineux qu'après avoir analysé et figé une situation.

- pour des interventions sur véhicules ou avec des véhicules de police, se placer hors du faisceau lumineux des phares tout en maintenant le ou les individus à l'intérieur du halo (permet au policier de voir sans être trop exposé à la vue de la ou des personnes contrôlées). Dans le cas d'un véhicule occupé par plusieurs personnes, le policier peut ouvrir la portière, avec précautions, afin de s'aider de l'éclairage du plafonnier pour mieux observer.

- utiliser lampes ou projecteurs pour éclairer une zone ou des personnes à observer :

    - Ne se déplacer qu'après avoir observé et reconnu une zone lors de la progression, afin d'éviter les obstacles et les dangers.
    - Utiliser la lampe de la manière suivante : éclairer une zone proche, en mémoriser les difficultés (jusqu'au prochain abri).
    - Eteindre la lampe, progresser, puis la rallumer en décalant si possible l'axe du faisceau lumineux par rapport au corps, (verticalement ou

Avec l'arme à la main, le policier tient la lampe de la main faible, (le pouce tourné vers lui) la main armée placée au dessus, de façon croisée et solidaire.
Autre possibilité : tenir l'arme d'une main et la lampe de l'autre.

Dès qu'un individu est découvert, procéder de la façon suivante :
- *annoncer sa qualité de policier*
- *éclairer les mains*
- *au moindre danger, remonter le faisceau lumineux au niveau du visage de celui-ci afin de l'éblouir pour gêner son action*

Le policier qui a figé la situation au moyen de la lampe, devient chargé de la protection. Il continue à maintenir la lampe sous la menace éventuelle de son arme en direction de l'individu. L'autre policier pour procéder à l'interpellation n'entre dans le halo lumineux que le plus tard possible pour profiter au maximum de l'effet de surprise.

Durant la progression, repérer préalablement les emplacements successifs qui vont permettre la protection et/ou la dissimulation, afin de limiter autant que possible les temps d'exposition lors du passage d'un endroit à un autre. De nuit ou dans des zones peu ou pas éclairées, éviter d'apparaître sur un fond clair ou lumineux (mur blanc, fenêtre réfléchissant la lumière extérieure, encadrement d'une porte ouverte séparant une pièce éclairée d'une pièce obscure)

Risque d'être identifié et de devenir une cible.

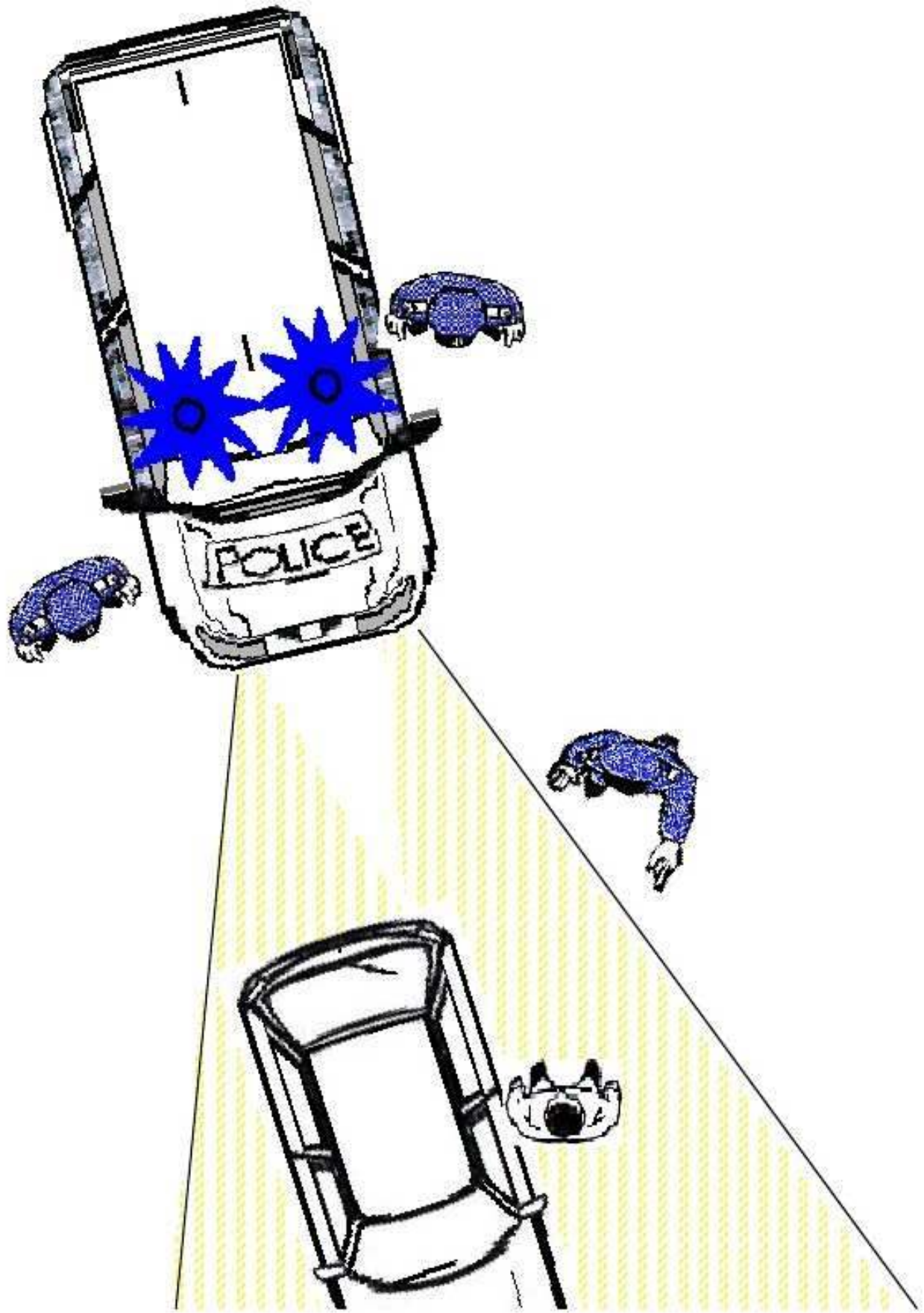
POLICE

4 - METHODES DE PROGRESSION

La configuration des lieux d'intervention pouvant varier à l'infini, il ne saurait y avoir une méthode de progression unique. Tout cas de figure demande une adaptation de la méthode choisie aux réalités du terrain (présence ou absence d'abri, facteurs psychologiques, climat de l'intervention). Selon les circonstances, les policiers peuvent alterner les différents modes de progression.

Pour optimiser la protection balistique représentée par le port du gilet pare-balles, les progressions s'effectuent de face en respectant ainsi l'alignement des ceintures scapulaire et pelvienne.

Lors d'une progression effectuée l'arme à la main, le policier adopte la « position contact ». Cette position, plus ramassée sur lui-même, lui permet de diminuer sa silhouette. L'arme et le regard sont toujours pointés dans la même direction (principe d'une tourelle de char). L'arme est tenue à une ou deux mains, à hauteur des yeux, l'index le long du pontet.

4 -1 PROGRESSION « EN RELAIS » :

Cette méthode permet de progresser dans des couloirs, des caves, des parkings, des locaux, etc. Elle permet notamment une progression efficace lorsque les lieux présentent des éléments de dissimulation et/ou de protection successifs. Elle se pratique en deux phases :

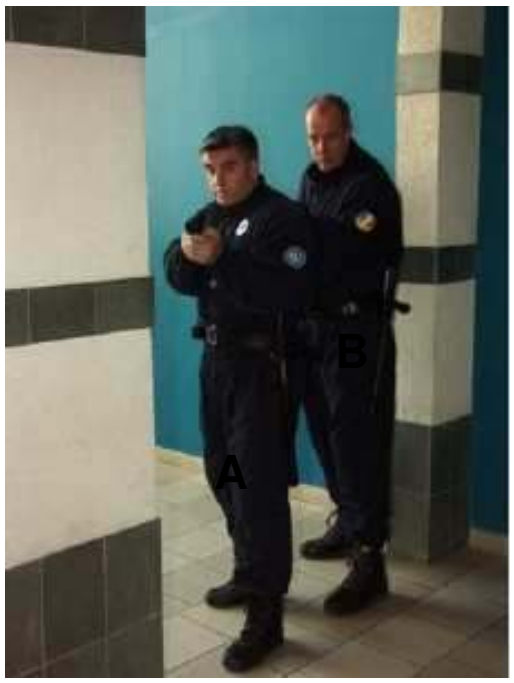

<u>Phase 1</u>

Les policiers débutent leur progression à partir d'un abri de protection.
Le policier « A » progresse en premier, jusqu'à un second abri de protection qu'il a repéré préalablement. Il se déplace sous la protection du policier « B » qui reste sur place, toujours protégé.

<u>Phase 2</u>

Dès que le policier « A » lui fait signe que « tout va bien 👌 », le policier « B » quitte son abri initial pour le rejoindre. La progression du policier « B » se fait alors sous la protection du policier « A ». Dès que le policier « B » a rejoint le policier « A » derrière son abri, le policier « A » peut poursuivre sa progression et ainsi de suite jusqu'à l'exploration complète des lieux en respectant les principes de sécurité précédemment rappelés.

Les policiers « A » et « B » peuvent changer de rôle en cours de progression, (« A » passant en second et « B » en premier) mais uniquement au moment où ils se trouvent réunis derrière un même abri. Cette décision est prise en concertation.

4 – 2 PROGRESSION « SIMULTANEE » :

Cette méthode permet de progresser dans des couloirs, des caves, des parkings, des locaux, etc. lorsque leur configuration ne présente pas d'éléments d'abri et/ou de dissimulation ou lorsque se présente un angle formé par deux demi plans (exemples : murs, portes, etc.). Elle se pratique de la manière suivante :

La progression s'effectue en binôme, le long du mur. Les deux policiers progressent à proximité immédiate l'un de l'autre. Arrivés à l'angle du mur, le policier « A » prend la position accroupie. Le policier « B » reste debout. Il assure alors un contact physique permanent avec le policier « A ».

- La position accroupie permet d'observer par des coups d'oeil rapides et répétés, à des hauteurs différentes, la partie du terrain à investir, en tenant compte des éléments de dangerosité ainsi détectés ou présumés. Avant d'agir, le policier « A » renseigne son collègue sur ce qu'il a observé.

- Le policier « B » reste debout. Il peut ainsi assurer la protection du « policier A », en exploitant un secteur d'observation de 180°. De plus cette position lui permet, en cas de nécessité, de faire usage de son arme, notamment par-dessus les épaules et la tête de son collègue dans le respect des règles de sécurité.

- Le contact physique avec le « policier A » se fait par pression ferme de la main libre sur l'épaule. Cela permet au « policier B » de percevoir toute amorce de mouvement du « policier A » et ainsi d'anticiper son action pour l'ajuster à la nouvelle situation.

Chacun visualise une zone d'observation et est en mesure d'assurer sa protection ainsi que celle de son coéquipier.

Possibilité de changement de rôle, après concertation, toujours derrière un abri, sans cesser de surveiller l'environnement.

4 – 3 LES PASSAGES D'ANGLES

Il s'agit pour les policiers de franchir, lors d'une progression, un angle formé par deux demi-plans qui se coupent (murs, haies, véhicules, etc.). Ce franchissement s'effectue dans le respect des règles de sécurité déjà énoncées.

Deux possibilités de franchissement d'angle sont préconisées selon le climat de l'intervention et la configuration des lieux.

- Le « policer A » se positionne en retrait de l'arête de l'angle pour être en sécurité, le « policier B » effectue alors un déplacement qui lui permet d'ouvrir l'angle d'observation. Ce dernier peut alors franchir l'angle et ensuite faire signe au « policier A » de le rejoindre. La progression se poursuit.

- Après les coups d'œil rapides et répétés, à des hauteurs différentes, du « policier A » en direction de la zone de danger présumé, et si la voie est libre, il en informe le « policier B » et franchit l'angle. Le « policier A » est alors suivi par le « policier B ». La progression se poursuit.

Commentaires techniques :

☞ Ces progressions peuvent se faire arme à la main ou arme à l'étui. Le choix de l'un ou l'autre mode reste à l'appréciation des policiers. Le cas échéant le policier doit respecter les règles générales de sécurité et notamment en progressant l'index le long du pontet.

☞ **Pour voir avant d'être vu**, il est préconisé d'utiliser la technique d'ouverture d'angle lorsque la configuration des lieux le permet.

---

4 - 4 LES PROGRESSIONS DANS LES ESCALIERS

Il existe deux types de cages d'escaliers : celles dites à « cage ouverte » et celles dites à « cage fermée ». C'est le type d'escalier qui conditionne le choix de la méthode de progression.

Dans l'un ou l'autre cas, il importe aux policiers lors de leur progression dans les escaliers de bien se répartir les zones d'observation afin de s'assurer d'un maximum de sécurité.

Il est important de rappeler qu'il est toujours préférable, en cas de pénétration dans un immeuble, d'utiliser les escaliers plutôt que les ascenseurs.

4-4-1 Escaliers à cage ouverte :

*Lors de la montée d'un escalier à cage ouverte, le policier « **A** » progresse seul, le long du mur opposé à la rampe d'escalier jusqu'au palier suivant. Il visualise une* ***ZONE D'OBSERVATION*** *en avant de sa progression, assurant ainsi sa protection et celle de son coéquipier.*

*Le policier « **B** », dos au mur opposé à la rampe d'escalier, en poste fixe, visualise une* ***ZONE D'OBSERVATION*** *en arrière de sa progression sans toutefois perdre le contact visuel avec son collègue. Il assure ainsi sa protection et celle de son coéquipier pendant la progression.*

*Le policier « **A** », une fois le palier atteint, et sécurisé, fait signe au policier « **B** » de le rejoindre avant de poursuivre sa progression.*

Possibilité de changement de rôle, après concertation, en étant protégés, sans cesser de surveiller l'environnement.

Ces principes restent les mêmes pour la descente d'escalier.

4-4-2 Escaliers à cage fermée :

*La progression des policiers « **A** » et « **B** » dans des escaliers à cage fermée, s'effectue en montée comme en descente le long du mur intérieur de la cage d'escalier.*

*Le policier « **A** », effectue une ouverture d'angle pour le franchissement, des paliers. Une fois ce passage sécurisé, il fait signe au policier « **B** » de le rejoindre avant de poursuivre sa progression.*

*Les rôles des policiers « **A** » et « **B** » restent identiques à ceux développés lors de la progression dans des escaliers à cage ouverte.*

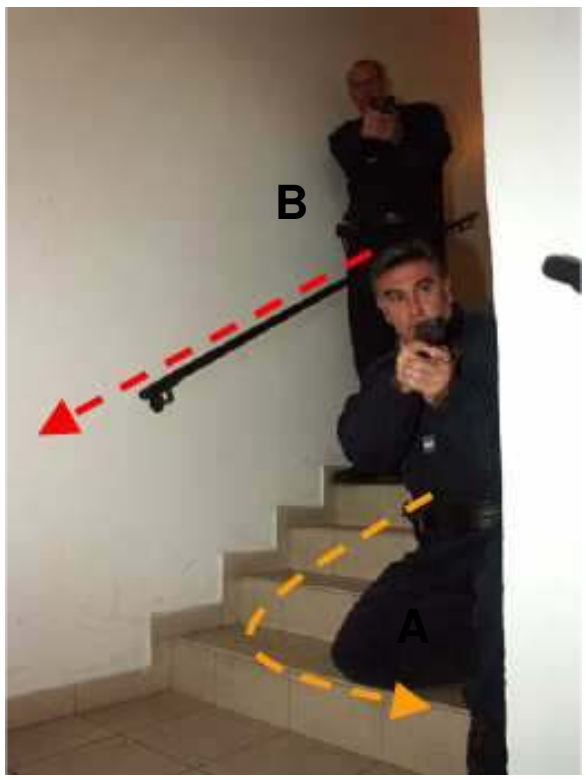

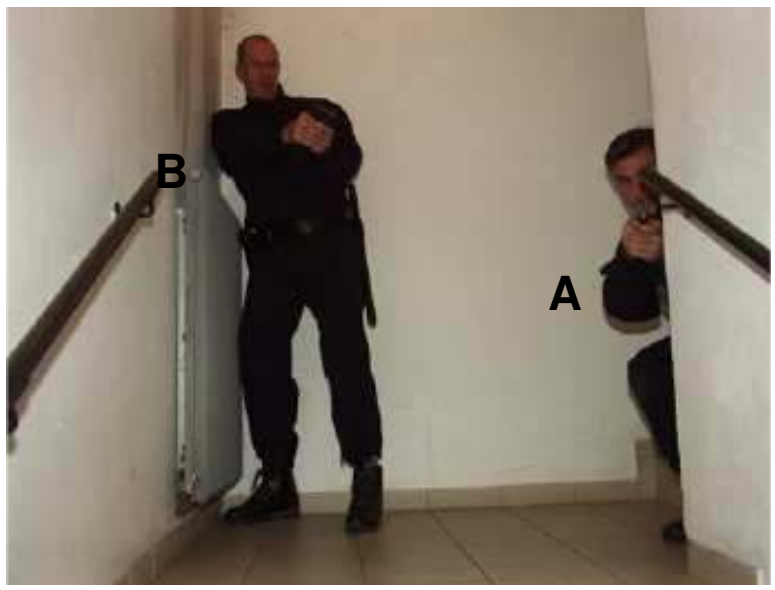

<u>Commentaires techniques</u> : (concernent les deux types de cages d'escalier)

☞ Progresser en silence pour profiter au maximum de l'effet de surprise et éviter de se faire localiser.

☞ Privilégier l'ouverture d'angle lors du franchissement des paliers.

☞ Ecouter et observer lors de chaque franchissement de palier.

☞ Rester attentif lors de la montée comme de la descente des escaliers aux dangers autres que l'usage d'une arme (jets d'objets, de liquides inflammables, d'acides…)

☞ Ne pas utiliser un ascenseur, emprunter plutôt les escaliers pour éviter tous risques de panne accidentelle ou provoquée (guet-apens).

☞ Ces progressions peuvent se faire arme à la main ou arme à l'étui. Le choix de l'un ou l'autre mode reste à l'appréciation des policiers. Le cas échéant le policier doit respecter les règles générales de sécurité et notamment en progressant l'index le long du pontet.

5 - LES FRANCHISSEMENTS DE PORTE

Lors d'une progression, une porte constitue un obstacle parmi les plus dangereux, car derrière elle c'est **l'inconnu**.

PORTE = OBSTACLE = DANGER

Une porte peut être la séparation entre :

- un espace extérieur et un local (porte d'entrée d'un pavillon),
- deux locaux (porte séparant deux pièces d'un appartement),
- un local et un espace extérieur (porte d'entrée d'un pavillon),
- deux espaces extérieurs (portail d'enceinte clôturée),

Nota Bene : on entend par « espace extérieur » l'espace situé à l'air libre, au dehors d'une construction.

Une porte peut être fermée sans être obligatoirement verrouillée. On peut ouvrir une porte soit en la tirant vers soi, «porte à tirer», soit en la poussant, « porte à pousser ».

Le tout premier principe de sécurité consiste, dans la mesure du possible, à ne jamais se placer devant une porte fermée. Une porte ne constitue pas une protection mais un moyen de se dissimuler.

Les différentes méthodes de franchissement de portes varient en fonction de deux cas de figure généraux :

- Porte fermée « à pousser »
- Porte fermée « à tirer »

Il existe toutefois un certain nombre de cas particuliers :

- Porte ouverte
- Porte verrouillée (cas particulier)
- Porte au fond d'un couloir étroit

Quel que soit le type de porte, on distingue trois phases opératoires successives :

Phase 1

Approche (analyse de la situation) : lors de la progression on se trouve face à l'obstacle qu'est une porte. Une observation, même rapide, permet de :

- repérer un ou des abris,
- déterminer le côté et le sens d'ouverture,
- vérifier la fermeture complète ou incomplète (entrebâillée),
- relever la présence d'un judas ou non,
- détecter la présence de lumière,
- percevoir la présence de bruits ou non,
- sentir la présence d'odeurs ou non,
- noter la présence d'une marche ou d'un seuil de porte,
- mémoriser l'emplacement de l'interrupteur de la minuterie.

Phase 2

Elaboration d'une tactique : comme toute intervention, il y a lieu d'élaborer une tactique d'action en concertation. Cette phase, même brève, doit être menée avec soin car elle en détermine le bon déroulement.

- communiquer :
  - échange entre les policiers des informations observées,

- répartir les rôles :
  - répartition du placement de chacun des policiers. Il s'agit du placement avant l'ouverture de la porte,
  - désignation du policier chargé de l'ouverture de la porte,
  - distribution des zones d'observation,
  - désignation du premier policier entrant, pour éviter de se heurter au moment de passer le seuil de la porte en raison d'un empressement excessif,
  - le positionnement du premier policier détermine la zone que doit occuper le second.

Franchissement et entrée dans les lieux : Cette phase, d'un niveau de stress intense, amène les policiers dans un contexte nouveau qu'ils doivent découvrir. Mettre en application la tactique d'action définie en phase 2.

Le positionnement du premier policier détermine la zone que doit occuper le second.

Les policiers se placent dans les zones observées (présumées sans danger) de la pièce à explorer en tenant compte de la configuration des lieux, du mobilier et de tout autres obstacles.

Les policiers doivent à nouveau mettre en œuvre les principes de base de progression à savoir :

PROTEGER
ANALYSER
COMMUNIQUER

S'ils découvrent un ou plusieurs individus, se référer aux principes généraux de progression pour procéder à l'interpellation.

---

5 - 1 PORTE « A POUSSER » OU « A TIRER »

Etape 1

*Les policiers « **A** » et « **B** » se positionnent de chaque côté de la porte, protégés par le mur.*
*Le policier « **A** » se place du côté de la poignée de la porte, prêt à ouvrir.*
*Le policier « **B** » assure la protection.*

Etape 2

Le policier « **A** » ouvre la porte sans la franchir et se replace rapidement derrière le mur qui lui sert d'abri.
Le policier « **B** » continue à assurer la protection.
Les deux policiers restent quelques instants en attente d'une éventuelle réaction, en redoublant de vigilance (attentifs aux bruits, déplacements et à toutes formes de manifestations agressives).

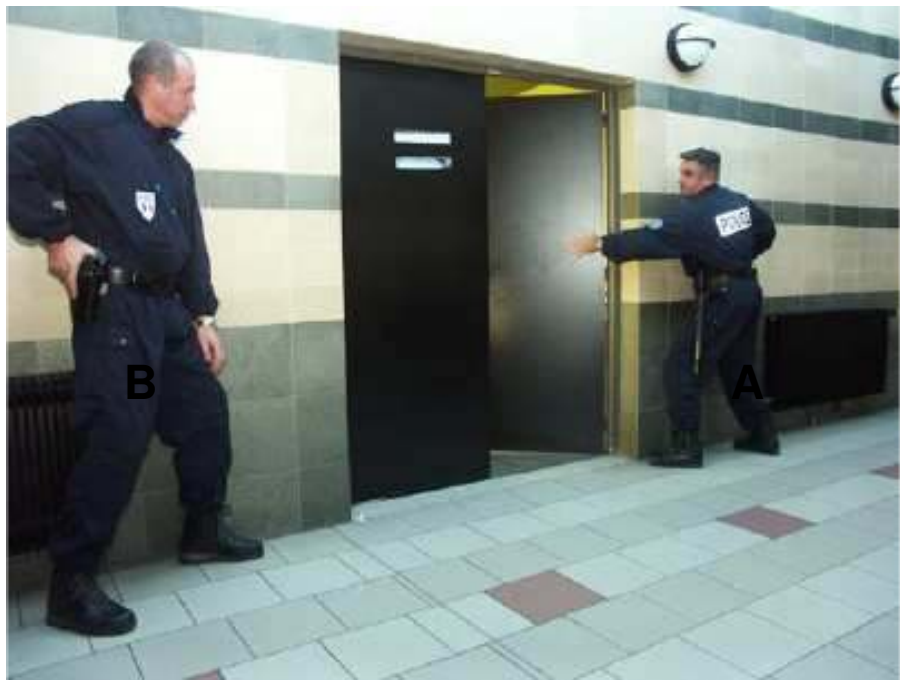

Etape 3

Les policiers « **A** » et « **B** » effectuent à tour de rôle une ouverture d'angle afin de visualiser la plus grande zone d'observation possible de la pièce à explorer. Ils confirment par signes l'ordre de passage convenu au préalable, pour franchir la porte.
Ils pénètrent alors dans la pièce. C'est le positionnement du premier policier qui détermine la zone qu'occupe le second.

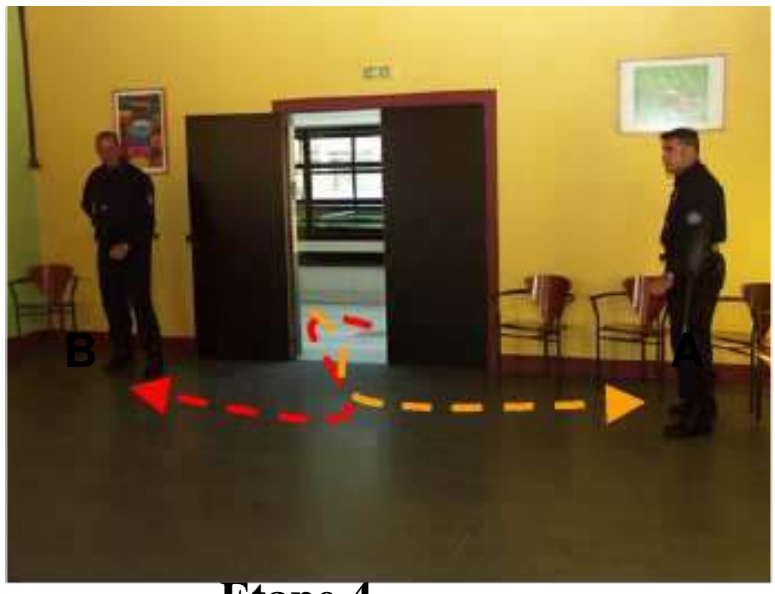

Etape 4

Dès que les policiers « **A** » et « **B** » sont à l'intérieur de la pièce à explorer, ils se placent dans les zones observées (présumées sans danger) chacun élargissant sa zone d'observation. Ils cherchent immédiatement un nouvel abri.

---

5 - 2 PORTE OUVERTE

Lorsque une porte est déjà ouverte, le principe de sécurité essentiel consiste à ne pas progresser face à l'ouverture afin de ne pas être vue. Les policiers longent les murs en utilisant les abris possibles.

En fonction de la configuration des lieux, les policiers peuvent soit arriver de part et d'autre de l'ouverture (variante A), soit arriver par le même côté (variante B).

VARIANTE « A »

Le policier « A » en position semi fléchie est en retrait derrière le mur pour être en sécurité. Il peut effectuer des coups d'œil rapides à des hauteurs différentes afin de recueillir un maximum d'informations qu'il communique au policier « B ».

Deux opportunités se présentent alors :

1°) Si la situation le permet, le policier « A » entre en premier, suivi du policier « B ». Ils cherchent immédiatement un nouvel abri de protection. La progression se poursuit.

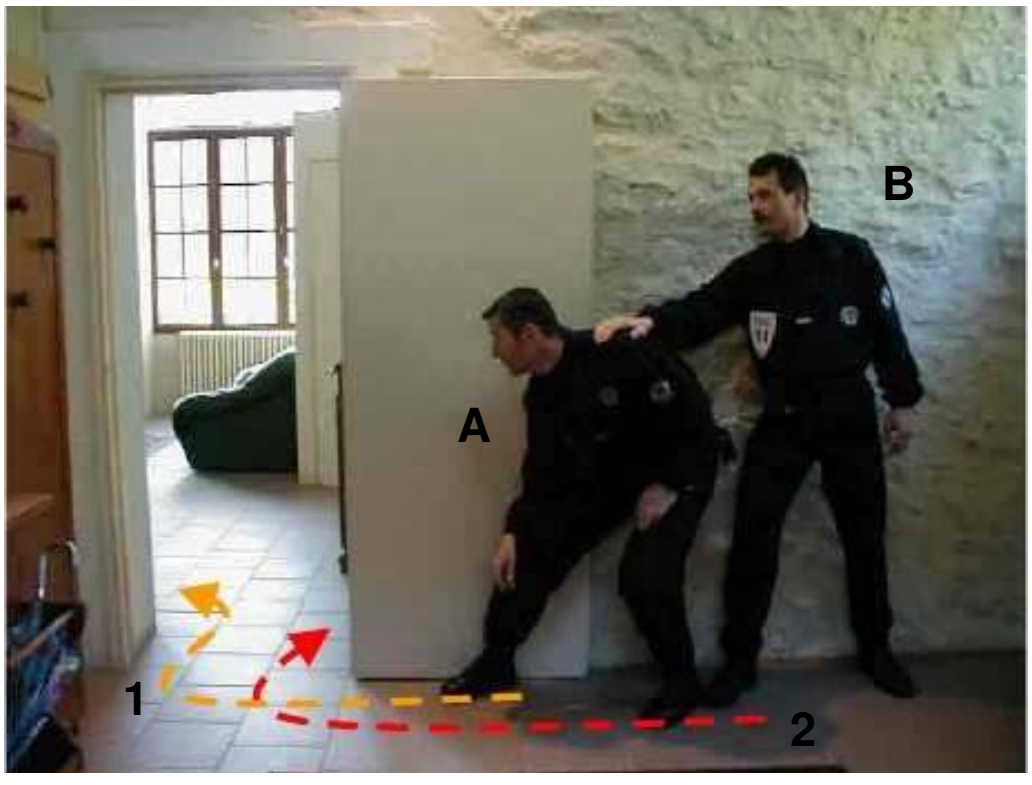

2°) Si les informations recueillies sont jugées insuffisantes, le policier « B » peut également effectuer un déplacement qui lui permet d'ouvrir l'angle d'observation. Ce dernier entre, suivi du policier «A ». Ils cherchent immédiatement un nouvel abri de protection. La progression se poursuit.

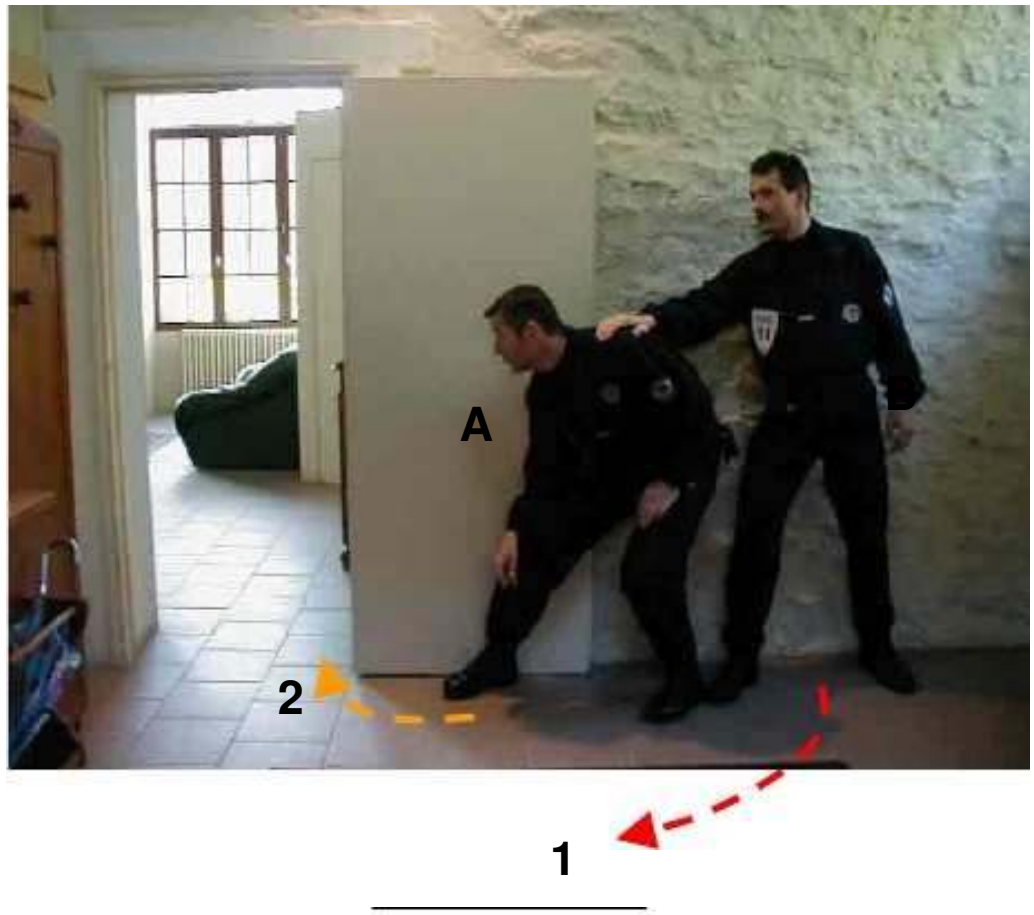

1ère opportunité :

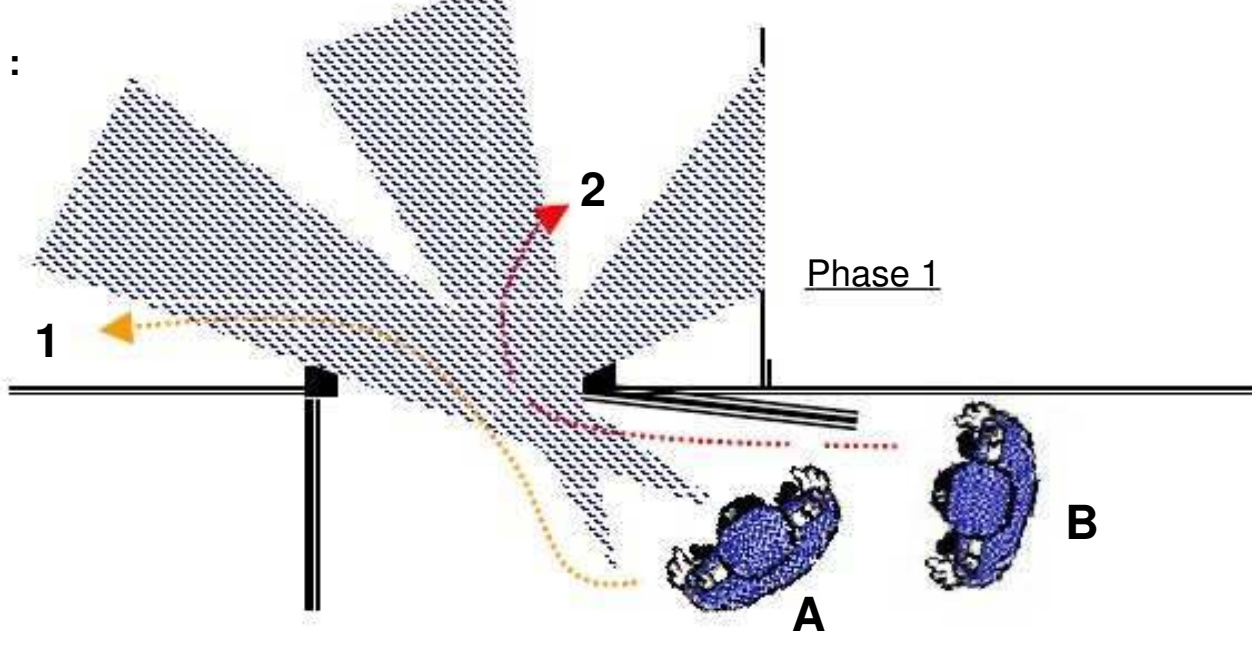

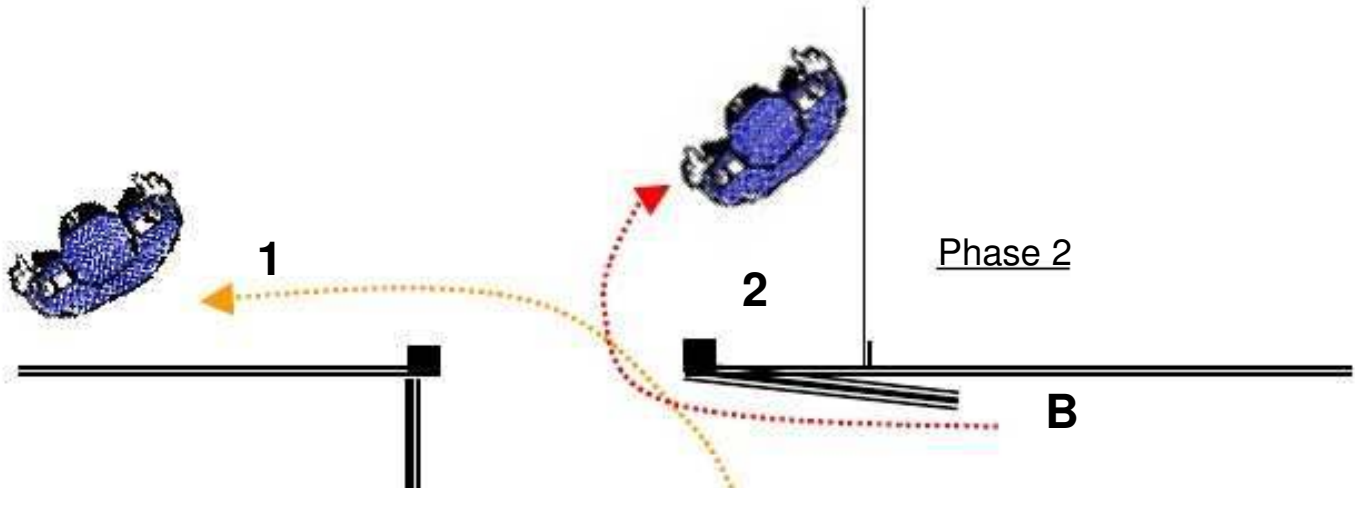

2ème opportunité :

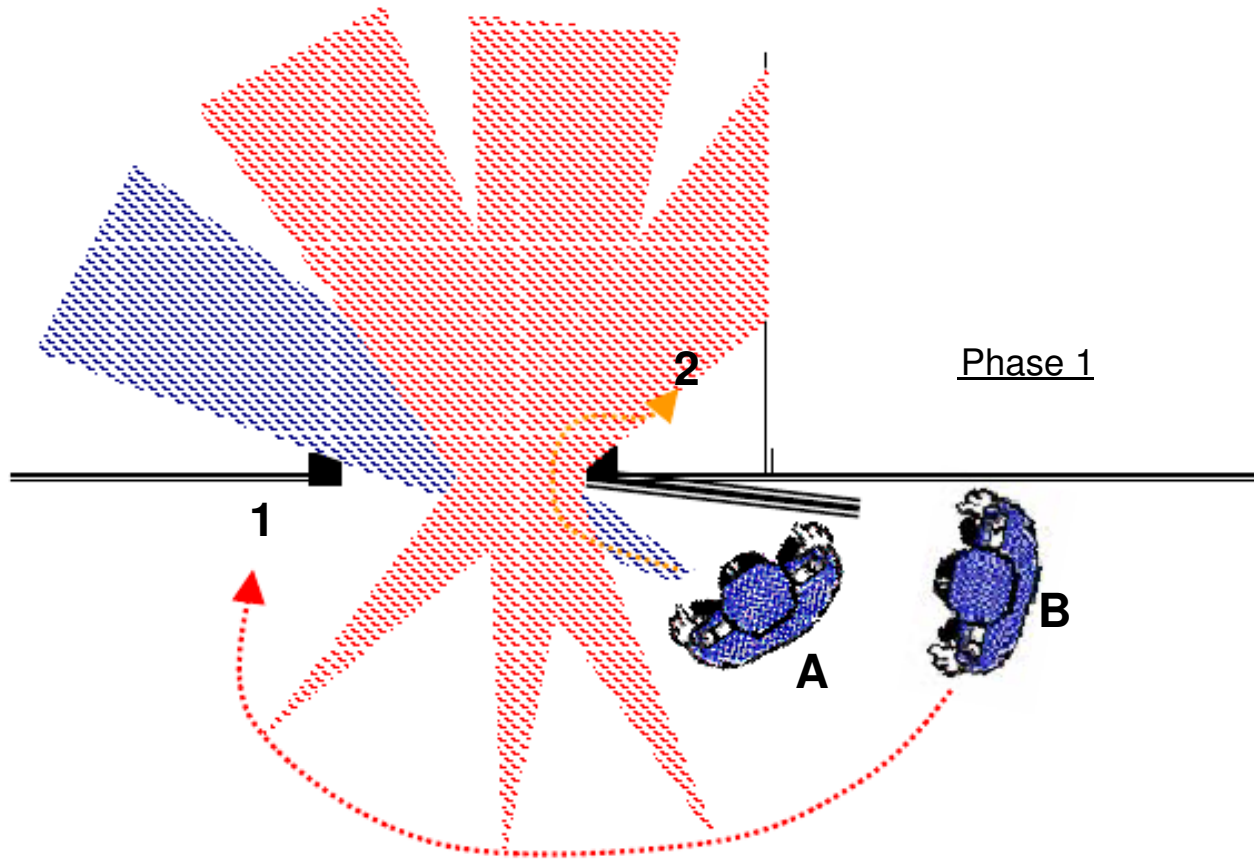

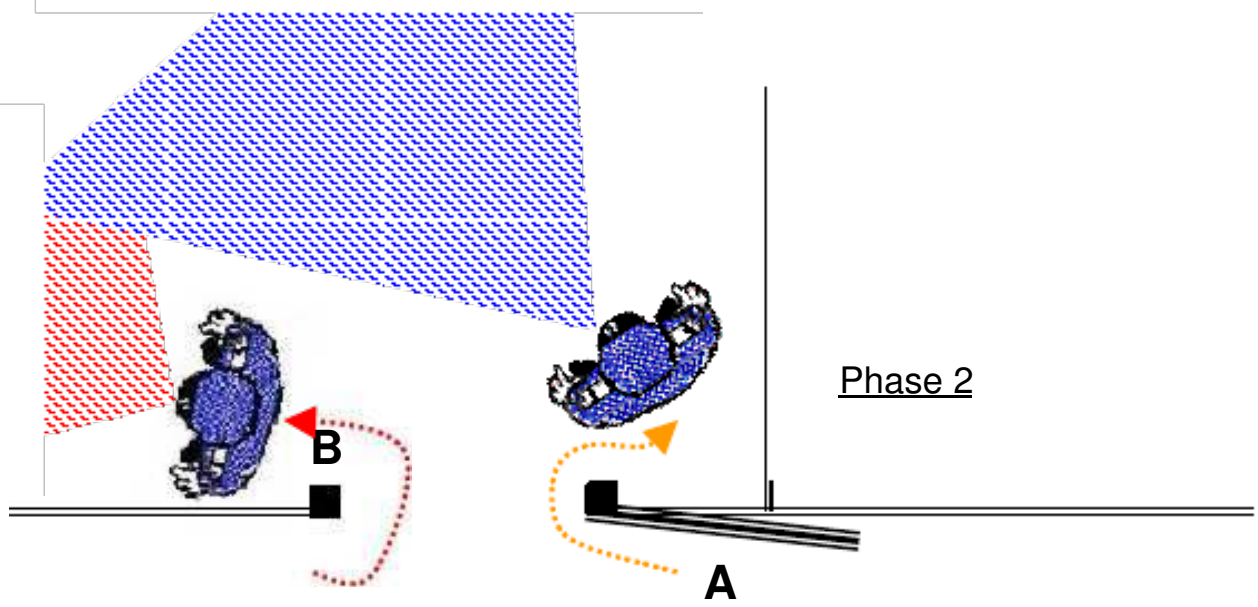

5 - 4 CAS PARTICULIERS

- Porte verrouillée

Lorsque une porte est verrouillée la progression est interrompue. Les principes de sécurité essentiels consistent à :

- se positionner en retrait et derrière un abri (la présence des policiers a pu être repérée par un éventuel individu se trouvant de l'autre côte de cette porte),

- rester attentif aux bruits et aux odeurs,

- surveiller l'ouverture de la porte,

- rendre compte par radio de toutes nouvelles informations recueillies.